



Défraiement pour utilisation du local à durée limitée

Ce présent contrat est signé par les Amis de la Cité, Société de Développement de la Cité et ses environs et concerne sa salle de réunion située à la rue de la Barre 2 (rez inf.) à Lausanne. L'argent récolté sert uniquement à l'entretien, la rénovation, au renouvellement du matériel de la salle et à son amélioration.

Ce contrat concerne

Nom/Prénom : _____
Adresse : _____
N° de téléphone : _____
E-mail : _____

Possédez-vous une assurance RC ? oui non
Acceptez-vous de la faire fonctionner en cas de dégât(s) dont vous seriez responsable ? oui non

Pour cette partie prière de se référer au document « Tarifs du Local »

Type d'utilisation : _____
Montant de la location : _____
Date(s) de réservation : _____
Tranche(s) horaires : _____

Cette réservation une fois payée est définitive et aucune somme d'argent ne vous sera rendue que vous décidiez ou non d'utiliser le local.

Le paiement peut se faire par avance par TWINT ou sur place en cash.

La garantie remboursable est payée en cash au moment de prendre possession du local.

Contrat établi à Lausanne en 2 exemplaires.

Date :

Signature du preneur du bail

Signature Amis de la Cité

